

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 45 (1916)
Heft: 12

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans la loi même, et moyennant certaines garanties, la possibilité de l'immatriculation des instituteurs. A une très forte majorité, le Grand Conseil a adopté la proposition déjà inscrite au projet. C'est le règlement qui fixera les conditions auxquelles les porteurs du brevet d'enseignement primaire pourront être immatriculés. Mais les déclarations permettent d'affirmer qu'il sera tenu compte de ce qu'il y a de légitime dans la demande de la Société pédagogique vaudoise.

Le problème devant lequel se trouvait le Grand Conseil était extrêmement complexe, et tous les côtés en ont été mis en lumière. Il faut envisager le niveau de l'enseignement universitaire, qui peut être abaissé si la porte est trop largement ouverte à des élèves insuffisamment préparés pour cet enseignement ; les besoins de l'école primaire, qui n'a pas intérêt à se voir abandonnée par ses éléments les plus distingués ; l'importance qu'il y a, d'autre part, à faciliter l'accès de l'enseignement supérieur à des jeunes gens très capables, que seules les circonstances de milieu ou de fortune ont empêchés de suivre la voie qui y mène ; les facilités accordées dans d'autres cantons et qui permettent à un instituteur d'être immatriculé à Lausanne après l'avoir été à Berne, etc. (La Revue.)

AVIS

Voici le sujet mis à l'étude pour la prochaine réunion générale de la Société fribourgeoise d'Education :

L'enseignement de l'Histoire suisse considérée comme branche d'éducation nationale et civique.

Le but de l'Histoire n'est pas la connaissance du passé pour lui-même. L'Histoire nous fait connaître le passé de notre nation pour nous faire mieux comprendre son état actuel, nous donner le sens de ses traditions, de ses institutions, de son « esprit » ; elle nous fait connaître nos ancêtres pour nous faire mieux comprendre ce que nous sommes et ce que nous devons être.

Elle ne prétend pas être une branche « scientifique », à l'école primaire du moins, mais une branche morale, elle tend donc à former des convictions fécondes d'actes futurs.

I. — Elle agit sur l'enfant :

a) Par son contenu : hauts faits, nobles actions ; amour du pays, fierté nationale ; union des citoyens dans et par

l'Histoire. — Les pages tristes et les tristes personnages nous incitent à réparer leurs fautes, à ne pas les imiter.

b) Par ses héros : l'importance pour la jeunesse du culte des héros et des saints ; la valeur des légendes.

c) Par son peuple : comment, dans notre Suisse, c'est le peuple qui a fait la patrie ; les batailles des périodes « héroïques » ; les corporations ; les mouvements populaires du XIX^me siècle.

II. — Quelles qualités développe-t-elle ?

L'Histoire développe :

a) La notion d'autorité, de soumission aux lois et aux chefs. Et cette soumission n'est pas de la bassesse, car elle développe aussi : b) le sens de la responsabilité civique, non moins puissamment éduqué par l'Histoire ; participation de tous à la vie intellectuelle, artistique, morale, aussi bien que patriotique du pays.

c) La clairvoyance nationale ; l'instruction civique est éclairée par le passé ; les raisons profondes de notre organisation actuelle ne sont comprises que par l'Histoire.

d) « Le vouloir-vivre » national, la volonté de demeurer ce que nous sommes et de marcher vers l'avenir dans le sens de la tradition, du devoir national, malgré les différences de races et de langues.

III. Comment l'Histoire

**doit-elle être enseignée dans nos écoles pour remplir
le noble but qu'elle se propose ?**

Que chacun expose, selon le plan qui lui paraîtra le meilleur, le résultat de ses observations et de son expérience. Voici quelques points qu'il serait sans doute utile de toucher : Organisation du programme d'Histoire suisse avec les autres branches, avec l'histoire religieuse, avec l'histoire étrangère. — Jugements sur les faits et les périodes historiques à ce point de vue ; l'histoire contemporaine et les événements récents. — Histoire cantonale, locale ; comment peut-on en tenir compte ? — Essais tentés, difficultés rencontrées ; succès aussi.

Il n'est pas nécessaire de développer tous ces points ; il vaut mieux choisir l'une ou l'autre partie, l'approfondir et la traiter avec plus d'ampleur.

